PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

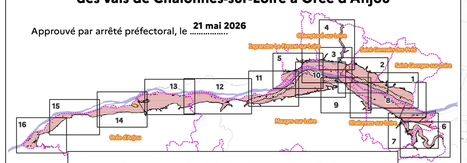
Zonages règlementaires

Saint-Germain-des-Prés **2**

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation (PPRNPI)

des vals de Chalonnes-sur-Loire à Orée d'Anjou

Approuvé par arrêté préfectoral, le **21 mai 2026**



Isocotes modélisées ou Plus Hautes Eaux Connues (altitude NGF IGN69)

Digues - levées

- Digue classée (C)
- Levée
- Remblai
- Centre urbain
- Cours d'eau (lit mineur)
- Limites communales

Zonage réglementaire

- BU : Zone urbanisée en aléa faible et modéré
- RN : Zone non urbanisée en aléa faible et modéré
- RNF : Zone non urbanisée en aléa fort et très fort
- RUF : Zone urbanisée en aléa fort
- RUTF : Zone urbanisée en aléa très fort
- RZDEN : Bande de précaution (zone de dissipation d'énergie en zone non urbanisée)
- RZDEU : Bande de précaution (zone de dissipation d'énergie en zone urbanisée)
- CEX : Crue exceptionnelle
- Zone vulnérable hors d'eau

Echelle : 1/5000

Réalisation : ©DDT 49/SUAR/PR - 26/5/2026
Source : DDT 49
Fond cartographique : cadastre 2026

Licence de réutilisation 10 ot

Saint-Germain-des-Prés